

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 25/06/2024 - 13931 - 2012 B 00878 - 749 943 221 - A LA FOLIE COLLECTION

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ									
Exercice clos en N									
ACTIF									
Exercice clos en N									
Brut									
Amortissements + Provisions									
Net									
1									
2									
3									
Actif immobilisé									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012					
	Autres	014		018					
Immobilisations corporelles		028	990	030	650			340	
Immobilisations financières (1)		040		042					
Total I (5)		044	990	048	650			340	
Actif circulant									
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050	6 690	052				6 690	
	Marchandises	060	4 368	062				4 368	
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	924	070				924	
	Autres (3)	072		074					
Valeurs mobilières de placement		080		082					
Disponibilités		084		086					
Charges constatées d'avance		092	1 520	094				1 520	
Total II		096	13 502	098				13 502	
Total général (I + II)		110	14 492	112	650			13 842	
PASSIF									
Exercice N NET									
Capitaux propres									
Capital social ou individuel				120				4 000	
Écarts de réévaluation				124					
Réserve légale				126				400	
Réserves réglementées				130					
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)		131		132				9 764	
Report à nouveau				134				-16 066	
Résultat de l'exercice				136				-76	
Subventions d'investissement				137					
Provisions réglementées				140					
Total I				142				-1 978	
Provisions pour risques et charges				154					
Total II				154					
Dettes (4)									
Emprunts et dettes assimilées				156				15 568	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164					
Fournisseurs et comptes rattachés				166					
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169		172				252	
Produits constatés d'avance				174					
Total III				176				15 820	
Total général (I + II + III)				180				13 842	
Renvois									
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		8 792	

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	46

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Complémentaire néant										
A - RESULTAT COMPTABLE								Exercice N		
Produits d'exploitation										
Ventes de marchandises				209			210		3 108	
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215			214		5 518	
	services			217			218		1 100	
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222			
Production immobilisée							224			
Subventions d'exploitation reçues							226			
Autres produits							230		1	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232		9 727	
Charges d'exploitation										
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							234			
Variation de stock (marchandises)							236		2 236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							238		2 016	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)							240		-1 375	
Autres charges externes		dont crédit bail	mobilier		immobilier		242		9 753	
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle		243		383	)	244	383
Rémunérations du personnel							250			
Charges sociales							252			
Dotations aux amortissements							254		198	
Dotations aux provisions							256			
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259			)	262	16	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		280						
Total des charges d'exploitation (II)							264		13 227	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270		-3 500	
Produits et charges divers										
Produits financiers							(III)	280		
Produits exceptionnels							(IV)	290	3 967	
Charges financières							(V)	294	499	
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			)	(VI)	300	44
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348						
Impôts sur les bénéfices							(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	-76	

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

[Signature]



Greffe du tribunal de commerce de Marseille
2 rue Emile Pollak, 13291 MARSEILLE CEDEX 06
08:20 -11:30, 13:00 - 16:00
Téléphone : 04 91 54 70 40
www.greffe-tc-marseille.fr - www.infogreffe.fr

EXTRA / BIL / AAR / 2024/30655

Laura Emmanuelle Paule-Andrée RANISE
7 B RUE DES GENETS
13470 CARNOUX-EN-PROVENCE

Marseille, le 5 juin 2024

Nos références : C5_BIL_DEMAT * 2012B00878 * AAR * 2024/30655 * 749943221

Nature de l'inscription : Dépôt de comptes annuels dématérialisé

Entreprise : A LA FOLIE COLLECTION

Vos références : 756097/CB7732688

Pour toute réponse, joindre impérativement le présent courrier

RENOI DU DOSSIER NON REGULARISE

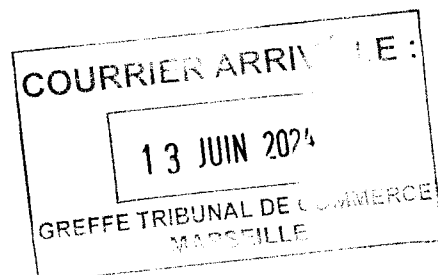
Madame, Monsieur,

Par lettre du 28 mai 2024, il vous a été demandé de fournir les pièces ou renseignements manquants suivants :

- Supprimez le bilan en double
- Le compte de résultat de l'exercice signé et certifié conforme.

Avec nos salutations distinguées.

Le greffier



A LA FOLIE COLLECTION

SARL au Capital de 4000 Euros

Siège Social : IMPASSE RASPUS 13830 ROQUEFORT LA BEDOULE

R.C.S MARSEILLE 749 943 221 00012 (2012 B 00878)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente juin, l'assemblée générale s'est réunie à 17 heures, au siège social, sur convocation de la gérance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022
- Approbation des comptes, quitus à la gérance
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966
 - Affectation des résultats de l'exercice au 31 DECEMBRE 2022
 - Pouvoir pour effectuer les formalités.

Le Président constate que les associés présents ou représentés suivant la feuille de présence ci-jointe, possèdent ensemble la totalité des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires conformément aux dispositions des statuts.

La séance est présidée par Monsieur RANISE Christian, associé.

Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- les copies des lettres adressées aux associés
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée
- la feuille de présence de l'assemblée
- le rapport de gestion
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et ses annexes.

Il est suite donné lecture du rapport de gestion.

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote des résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice s'étendant du 1 er Janvier au 30 Décembre 2022.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale propose d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à la somme de **76 Euros** comme suit :

- Report à nouveau 76 euros

Conformément aux dispositions légales nous vous rappelons les distributions de dividende au cours des deux derniers exercices soit :

*** Néant**

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, déclare approuver ces conventions.

CETTE RESOLUTION, MISE AU VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicités et tous dépôts.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée et le présent procès-verbal a été établi, clos et signé par la gérance.

LA GERANCE

